Safety Data Sheet

Cat. # 786-025

SDS-PAGE Sample Loading Buffer [2X]

Size: 2.5ml

chlorure d'ammonium

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 5/11/2017 Version: 1.1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : chlorure d'ammonium

Code du produit : 092S

Groupe de produits : Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Research purposes

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Geno Technology, Inc./ G-Biosciences
9800 Page Avenue
63132-1429 Saint Louis - United States
T 800-628-7730 - F 314-991-1504
technical@GBiosciences.com - www.GBiosciences.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Chemtrec **1-800-424-9300** (USA/Canada), **+1-703-527-3887** (Intl)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH : EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Deionized water	(N° CAS) 7732-18-5	>= 80	Non classé
glycerol	(N° CAS) 56-81-5 (N° CE) 200-289-5	<= 10	Non classé
sodium dodecyl sulphate	(N° CAS) 151-21-3 (N° CE) 205-788-1	~ 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
Bromophenol blue	(N° CAS) 115-39-9 (N° CE) 204-086-2	<= 2	Non classé

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Vérifiez les fonctions vitales. Inconscient: maintenir les voies respiratoires et une respiration adéquate. Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou de l'oxygène. Arrêt cardiaque: la réanimation. Victime consciente avec une respiration laborieuse: demi-assise. Choc: sur le dos, jambes légèrement relevé. Vomissement: prévenir l'asphyxie / pneumonie par aspiration. Prévenir refroidissement en couvrant victime (pas réchauffer). Surveiller la victime. Apporter une aide psychologique. Maintenir la victime calme, éviter la fatigue physique. Selon l'état de la victime: médecin / hôpital.

Premiers soins après inhalation : Emmener la victime à l'air frais. Les problèmes respiratoires: consulter un médecin / service médical.

Premiers soins après contact avec la peau : Rincer à l'eau. Du savon peut être utilisé. Prendre la victime à un médecin si l'irritation persiste.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer à l'eau. Remove contact lenses, if present and easy to do. Continue rinsing. Ne pas appliquer des agents neutralisants. Prendre un ophtalmologue si l'irritation persiste.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche avec de l'eau. Immédiatement après l'ingestion: donner beaucoup d'eau à boire. Centre d'appels antipoison (de www.big.be/antigif.htm). Consulter un médecin / un service médical si vous ne vous sentez pas bien. L'ingestion de grandes quantités: immédiatement à l'hôpital.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : Tousser. SUR LE CHAUFFAGE: Irritation des voies respiratoires. Irritation des muqueuses nasales.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Peau sèche.

Symptômes/effets après contact oculaire : Slight irritation.

Symptômes/effets après ingestion : La nausée. Vomissement. La diarrhée. APRES INGESTION EN GRANDE QUANTITE: Mal de tête. Déshydratation. Troubles du rythme cardiaque. Changement dans la composition de taux sanguin / sang. Diminution de la fonction rénale.

Symptômes chroniques : Aucun effet connu.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Quick-acting ABC powder extinguisher. Quick-acting BC powder extinguisher. Quick-acting class B foam extinguisher. Quick-acting CO2 extinguisher. Class B foam (alcohol-resistant). Water spray if puddle cannot expand.

Agents d'extinction non appropriés : Water (quick-acting extinguisher, reel); risk of puddle expansion. Water; risk of puddle expansion.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : DIRECT D'INCENDIE. Combustible. DANGER D'INCENDIE INDIRECT. Température point d'éclair: plus le feu / risque d'explosion. Les réactions impliquant un risque d'incendie: voir "Danger de réactivité".

Danger d'explosion : INDIRECTS EXPLOSION. Les réactions avec les risques d'explosion: voir "Danger de réactivité".

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : L'exposition au feu / chaleur: maintenir au vent. L'exposition au feu / chaleur: envisager l'évacuation. Exposition au feu / chaleur: scellez les zones basses. L'exposition au feu / chaleur: avoir voisinage fermer portes et fenêtres.

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir citernes / fûts à l'eau pulvérisée / mettre à l'abri. Ne pas déplacer la cargaison si exposée à la chaleur. Diluer le gaz toxique avec de l'eau pulvérisée.

Protection en cas d'incendie : Echauffement / feu: appareil à air / oxygène comprimé.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Des gants. Vêtements de protection.

Procédures d'urgence : Marquez la zone de danger. Pas de flammes nues. Laver les vêtements contaminés. En cas de risque de réactivité: envisager l'évacuation.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	: Contenir substance libérée, pomper dans des récipients appropriés. Boucher la fuite, couper l'alimentation.
Procédés de nettoyage	: Retirer le déversement de liquide dans un matériau absorbant, par exemple: sable, terre, vermiculite ou kieselguhr, calcaire en poudre. Récupérer la substance absorbée dans des récipients fermés. Nettoyer les surfaces contaminées avec un excès d'eau. matériel et les vêtements après avoir manipulé.
Autres informations	: Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : Contrôle de l'exposition-protection individuelle"".

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel.
Mesures d'hygiène	: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
Température de stockage	: RT

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

glycerol (56-81-5)	
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
VME (mg/m³)	10 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Protection des mains:
Gants de protection

Protection oculaire:
Lunettes bien ajustables

Protection de la peau et du corps:
Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Bleu.
Odeur	: Inodore.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible

Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Reacts violently with (strong) oxidizers: (increased) risk of fire/explosion. Reacts with (some) acids: (increased) risk of fire/explosion. May polymerize on exposure to temperature rise.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Aucun dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

sodium dodecyl sulphate (151-21-3)	
DL50 orale rat	1200 mg/kg de poids corporel (OECD 401: Acute Oral Toxicity, Rat, Male / female, Experimental value, Oral, 14 day(s))
DL50 cutanée rat	< 2000 mg/kg (Rat; Literature study)
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg de poids corporel (Equivalent or similar to OECD 402, 24 h, Rabbit, Male / female, Read-across, Dermal, 14 day(s))

glycerol (56-81-5)	
DL50 orale rat	27200 mg/kg (OECD 401: Acute Oral Toxicity, Rat, Female, Experimental value, Oral)
DL50 voie cutanée	56750 mg/kg (4 day(s), Guinea pig, Male / female, Experimental value, Dermal, 14 day(s))
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 2.75 mg/l (OECD 403: Acute Inhalation Toxicity, 4 h, Rat, Male, Converted value, Inhalation (vapours))

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets adverses à long terme dans l'environnement.
Toxicité aquatique aiguë	: Non classé
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Non classé

sodium dodecyl sulphate (151-21-3)	
EC50 72h algae 1	> 120 mg/l (DIN 38412-9, Scenedesmus subspicatus, Static system, Fresh water, Experimental value, Growth rate)
EC50 72h algae (2)	53 mg/l (DIN 38412-9, Scenedesmus subspicatus, Static system, Fresh water, Experimental value, Biomass)

glycerol (56-81-5)	
CL50 poisson 1	54000 mg/l (96 h, Salmo gairdneri, Static system, Fresh water, Experimental value, Lethal)
CE50 Daphnie 1	> 10000 mg/l (24 h, Daphnia magna, Static system, Fresh water, Experimental value, Locomotor effect)

12.2. Persistance et dégradabilité

sodium dodecyl sulphate (151-21-3)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau.

Bromophenol blue (115-39-9)	
Persistance et dégradabilité	Biodegradable in the soil. Not readily biodegradable in water.

glycerol (56-81-5)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	0.87 g O_2/g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	1.16 g O_2/g substance
DThO	1.217 g O_2/g substance
DBO (% de DThO)	0.71

12.3. Potentiel de bioaccumulation

sodium dodecyl sulphate (151-21-3)	
BCF poissons 1	3.9 - 5.3 (72 h, Cyprinus carpio)
BCF poisson 2	7.15 (Pisces, Chronic)
Log Pow	<= -2.03 (Calculated, OECD 107: Partition Coefficient (n-octanol/water): Shake Flask Method, 20 °C)
Potentiel de bioaccumulation	Not bioaccumulative.

Bromophenol blue (115-39-9)	
BCF poissons 1	14000 (Pisces, Literature study, Calculated value)
Log Pow	6.77 (Estimated value, KOWWIN)
Potentiel de bioaccumulation	High potential for bioaccumulation (BCF > 5000).

glycerol (56-81-5)	
Log Pow	-1.75 (Experimental value, Equivalent or similar to OECD 107, 25 °C)
Potentiel de bioaccumulation	Not bioaccumulative.

12.4. Mobilité dans le sol

sodium dodecyl sulphate (151-21-3)	
Tension superficielle	0.0252 N/m (23 °C, 1 g/l, EU Method A.5: Surface tension)

Log Koc	1.545 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, Experimental value)
Ecologie - sol	Highly mobile in soil.

Bromophenol blue (115-39-9)	
Log Koc	5.165 - 6.185 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, Calculated value)
Ecologie - sol	Adsorbs into the soil.

glycerol (56-81-5)	
Tension superficielle	0.0634 N/m (20 °C, 1000 g/l)
Ecologie - sol	No (test)data on mobility of the substance available.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant	
(56-81-5)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
(151-21-3)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Méthodes de traitement des déchets.

Recommandations relatives à l'élimination de produits / emballages : Ne pas déverser dans les eaux de surface. Éliminer les déchets conformément aux réglementations locales et / ou nationales. Recycler par distillation. Remove to an authorized incinerator equipped with an afterburner and a flue gas scrubber with energy recovery.

Indications complémentaires : Can be considered as non hazardous waste according to Directive 2008/98/EC, as amended by Regulation (EU) No 1357/2014 and Regulation (EU) No 2017/997.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 15 01 02 - emballages en matières plastiques
15 01 04 - emballages métalliques
15 01 07 - emballages en verre
16 03 06 - déchets d'origine organique autres que ceux visés à la rubrique 16 03 05

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : Non applicable
N° ONU (IMDG) : Non applicable
N° ONU (IATA) : Non applicable
N° ONU (ADN) : Non applicable
N° ONU (RID) : Non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable
Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable

Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable

Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable

Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable

Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

Transport maritime

Aucune donnée disponible

Transport aérien

Aucune donnée disponible

Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Contains no substance subject to REGULATION (EU) No 649/2012 OF THE EUROPEAN PARLIAMENT AND OF THE COUNCIL of 4 July 2012 concerning the export and import of hazardous chemicals.

Substance(s) are not subject to Regulation (EC) No 850/2004 of the European Parliament and of the Council of 29 April 2004 on persistent organic pollutants and amending Directive 79/117/EEC.

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Fiche de données de sécurité valable pour les régions : FR - France

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit